



## ANNEXE 1 AU REGLEMENT de la Maîtrise en biologie Master of Science in Biology

### Inscription au travail de master :

L'étudiant-e doit prendre contact et trouver un-e directeur/trice de travail de master (proposition des **groupes de recherche** sur le site de la Section).

Le/la directeur/trice du travail de master doit être membre du corps professoral de la Section de biologie ou un MER. Les CC et CE titulaires d'un doctorat peuvent aussi être autorisés par le président de la Section de biologie à diriger des travaux de master ou à prendre le rôle de répondants (voir ci-dessous).

La réalisation d'un travail de master en dehors de la Section de biologie est possible avec l'accord de la présidence de la Section. Elle requiert néanmoins la désignation d'un répondant, membre du corps professoral ou MER (ou CC/CE) de la Section de biologie, qui agit comme responsable. Le répondant de la Section s'assure du niveau académique de la structure d'accueil et de l'adéquation du sujet proposé aux exigences de la Section de biologie. Le répondant ou son département peuvent exiger la présentation d'un projet préalable par écrit. Le répondant vérifie et cosigne l'évaluation finale du travail de master.

Le formulaire d'inscription au travail de master doit parvenir au secrétariat des étudiants de la Section de biologie avec toutes les signatures **au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de la première année de master**. Une copie sera retournée par e-mail à l'étudiant-e qui en transmettra un exemplaire à son/sa directeur/trice et son responsable du travail, le cas échéant.

### Buts du travail de master :

- Répondre à une question de biologie par l'expérimentation et/ou l'analyse de données ;
- Se familiariser avec la démarche scientifique pratique et théorique ;
- Acquérir des compétences expérimentales/analytiques par l'apprentissage d'un large éventail de techniques ;
- Apprendre à rendre compte de résultats par écrit (mémoire de master) et par oral (séminaires de groupe et soutenance du master).

### Cadre de travail : durée, horaires, comportement et activités externes

#### 1. Durée, horaires, congés

Le travail de master (60 ECTS) correspond à **45 semaines** (sans compter les vacances) à **plein temps (40h/semaine)**. Les horaires de présence sont définis dans le tableau ci-dessous au début du travail et sont validés par la signature de l'étudiant-e et du responsable du travail en p.4. Toute modification ultérieure doit être validée par écrit. Les jours de vacances sont validés par le/la responsable du travail.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires de présence					

#### 2. Assiduité et comportement en laboratoire

En cas d'absence non justifiée, de non-respect des consignes de sécurité ou des règles du laboratoire, l'étudiant-e peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi immédiat du groupe de recherche.

#### 3. Activités externes

Toute activité externe exercée sur le temps de travail, professionnelle ou non, n'est possible qu'avec l'accord préalable du/de la responsable du travail. Les activités externes autorisées impliquant des absences entraîneront une prolongation du travail de master afin que l'équivalent des 45 semaines à temps plein soit bien effectué. Toute dérogation/prolongation doit être validée par écrit et transmise à la conseillère académique.

## Évaluation et dépôt du mémoire de master :

Le travail de master devra être présenté sous forme d'un **mémoire écrit** (voir les consignes sur le site de la Section : [Rédaction du mémoire](#)). Il est noté par **deux évaluateurs** : le/la directeur/trice du travail de master et un-e juré-e non-membre du groupe de recherche et titulaire au minimum d'une thèse doctorale, selon les critères mentionnés ci-après. Pour les travaux dirigés par un-e professeur-e ne faisant pas partie de la Section, le/la répondant-e au sein de la Section agit comme juré.

Une soutenance orale, en présence au minimum des deux évaluateurs, est organisée après la reddition du mémoire. La note est transmise par le/la directeur/trice de master, avec les deux signatures, au moyen du formulaire officiel de la Section de biologie.

La note peut aussi être attribuée par le collège des professeurs du département concerné.

### Critères d'évaluation :

Réflexion personnelle / Compréhension / Indépendance, créativité / Engagement personnel / Compétences pratiques / Contenu du travail : état de la recherche, résultats, interprétation / Rédaction et présentation écrite du travail / Soutenance orale.

Une fois que le mémoire de master a été accepté par le/la directeur/trice du travail, le déroulement est le suivant :

- 1.) Une version pdf complète doit être transmise par e-mail à [secretariat-biologie@unige.ch](mailto:secretariat-biologie@unige.ch)) avant le 31 août pour le semestre d'automne (ou avant le 31 janvier pour le semestre de printemps, en cas d'obtention de prolongation). Une version pdf sans figures et sans bibliographie doit également être envoyée pour être soumise au logiciel anti-plagiat.
- 2.) Après validation du travail de master (mémoire et soutenance orale) et réception de la note, le secrétariat enverra une confirmation à l'étudiant-e par e-mail.
- 3.) L'étudiant-e devra alors déposer le mémoire (en version électronique) dans l'Archive ouverte (<http://archive-ouverte.unige.ch>) et envoyer la confirmation officielle (avec le lien) du dépôt dans l'Archive ouverte au secrétariat des étudiants de la Section de biologie.
- 4.) Le secrétariat des étudiants de la Section de biologie transmettra la note à la Faculté. Pour que le master puisse être formellement accordé, il faut que ce processus aboutisse avant la fin de la session d'examens du dernier semestre du master. Selon les modalités du département concerné, des copies en version papier peuvent aussi être requises pour le/la directeur/trice (et répondant s'il y a lieu) et/ou le département.

## ANNEXE 2 Formations sécurité **OBLIGATOIRE**

### Journées de sécurité :

Le Service STEPS organise différentes formations sur le thème de la sécurité : prévention et sécurité dans les laboratoires (risques chimiques, risques biologiques, électricité, radioprotection, etc.), premiers secours et utilisation du défibrillateur, lutte contre le feu, ergonomie au poste de travail, etc.. Les formations sont proposées en ligne et/ou en présentiel (**novembre et mars**). Certaines formations sont traduites en anglais.

Pour connaître les formations **obligatoires** en faculté des Sciences et de Médecine, il est de votre responsabilité de consulter les pages des formations STEPS :

[Formations sécurité obligatoires en faculté des Sciences](#)

[Formations sécurité obligatoires en faculté de Médecine](#)

Une attestation de présence vous sera fournie à l'issue de chaque formation, soit par le-a formateur-trice, soit en la téléchargeant après avoir répondu au questionnaire en fin de vidéo.

## ANNEXE 3 Informations relatives au plagiat

### Plagiat :

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du fait que "le plagiat et la tentative de plagiat constituent des infractions graves à l'éthique de l'Université et à l'intégrité de la recherche "[Directive en matière de plagiat des étudiant-e-s](#)"; et que les sanctions peuvent être très graves (voir Art. 18 du Règlement d'études général de la Faculté des sciences).

Notez que la Section de biologie soumet tous les travaux de master à un contrôle anti-plagiat.

Par votre **signature**, vous attestez avoir pris connaissance des **Annexes 1, 2 et 3** au règlement du master en biologie des pages 2 à 4.

**Etudiant-e**

**Directeur/trice** du travail

Date :

Date :

**Conseillère académique** de la Section

**Responsable** du travail (si en dehors de la section)

Date :

Date :